

Québec le 17 juin 2016

Madame,
Monsieur,

Sensibilisé aux besoins des utilisateurs d'aides à la mobilité motorisées (AMM), le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports vise à rendre leurs déplacements plus sécuritaires et agréables, tout en assurant une meilleure cohabitation avec les autres usagers de la route.

Ainsi, depuis le 1^{er} juin 2015, un projet pilote de trois ans relatif aux AMM est en vigueur. Il prévoit de nouvelles règles de circulation adaptées à la réalité des utilisateurs de même que l'installation de certains équipements obligatoires sur leur appareil.

L'Office des personnes handicapées du Québec nous a transmis vos coordonnées puisque les services de votre organisme pourraient s'adresser aux utilisateurs d'AMM qui sont particulièrement concernés par le projet pilote. De plus, comme les nouvelles règles de circulation interpellent tous les usagers de la route, nous sollicitons votre participation pour la diffusion des règles de circulation auprès de l'ensemble de votre clientèle.

Le projet pilote permet notamment le déplacement des utilisateurs d'AMM sur les trottoirs, les voies cyclables ainsi qu'à l'extrême droite de la chaussée des routes de 50 km/h ou moins lorsqu'il n'y a pas plus d'une voie de circulation par sens.

...2

Vous trouverez en pièce jointe un dépliant détaillant les principales règles de circulation ainsi qu'un questions-réponses. Je vous invite également à consulter la page internet dédiée au projet pilote à l'adresse suivante : <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/modes-transport-utilises/mobilite-motorisee/AMM/Pages/projet-pilote-aides-mobilite-motorisees.aspx>.

Pour toute information additionnelle ou commentaire concernant le projet pilote, veuillez communiquer avec monsieur David Johnson au 418 643-3074, poste 22862 ou par courriel à david.johnson@transports.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé

Stéphane Martinez
Chef du Service des politiques de sécurité

p. j.